



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 28 FÉVRIER 2022 À
19 H 30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présent(e)s :
Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, greffière adjointe.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de signature d'entente avec ECO Technologies
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-467
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-468
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-469
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la
séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-02-7324 Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur
Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que
rédigé.

3. AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE AVEC ECO TECHNOLOGIES

R-2022-02-7325 **Considérant** que les conseillers ont pris connaissances du rapport du *Comité
expert visant à identifier des solutions porteuses pour la réduction de la
vulnérabilité des risques liés à l'inondation par embâcles de glace sur la
Rivière Chaudière* préparé pour le ministère de l'Environnement et de la
lutte contre les changements climatiques, daté du mois d'avril 2020 ;

Considérant que le comité susmentionné recommande dans son rapport
l'affaissement des glaces dans une optique de réduction des risques
d'inondations à Beauceville ;

Considérant que l'affaiblissement des glaces sur la rivière Chaudière aurait
pour effet de réduire les obstructions causées par la présence d'un couvert
de glace résistant, pouvant causer des inondations, et de permettre une





meilleure circulation des glaces ;

Considérant que la Ville de Beauceville souhaite s'enquérir des services de la compagnie ECO Technologies afin de mobiliser une équipe professionnelle pour affaiblir les glaces à la surface de la rivière Chaudière de Beauceville à l'aide d'une excavatrice amphibie à la fin de l'hiver 2022 ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que le maire, Monsieur François Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir avec la compagnie ECO Technologies dans le projet de démantèlement préventif des glaces sur la rivière Chaudière en 2022, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-467

Monsieur Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2022-467 décrétant une dépense de 2 300 000\$ et un emprunt de 2 300 000\$ pour la réfection du Chemin du raccourci sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Kevin Pomerleau dépose un projet de règlement à cet effet.

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-468

Madame Marie-Andrée Giroux donne un avis de motion que le règlement numéro 2022-468 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 375 000\$ pour des travaux d'acquisition de terrains et de prolongation de services dans le Parc Industriel sera adopté lors d'une séance ultérieure;

Madame Marie-Andrée Giroux dépose un projet de règlement à cet effet.

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-469

Monsieur Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement numéro 2022-469 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Alfred sera adopté lors d'une séance ultérieure;

Monsieur Vincent Roy dépose un projet de règlement à cet effet.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-02-7326 Il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, Ass. Greffière

